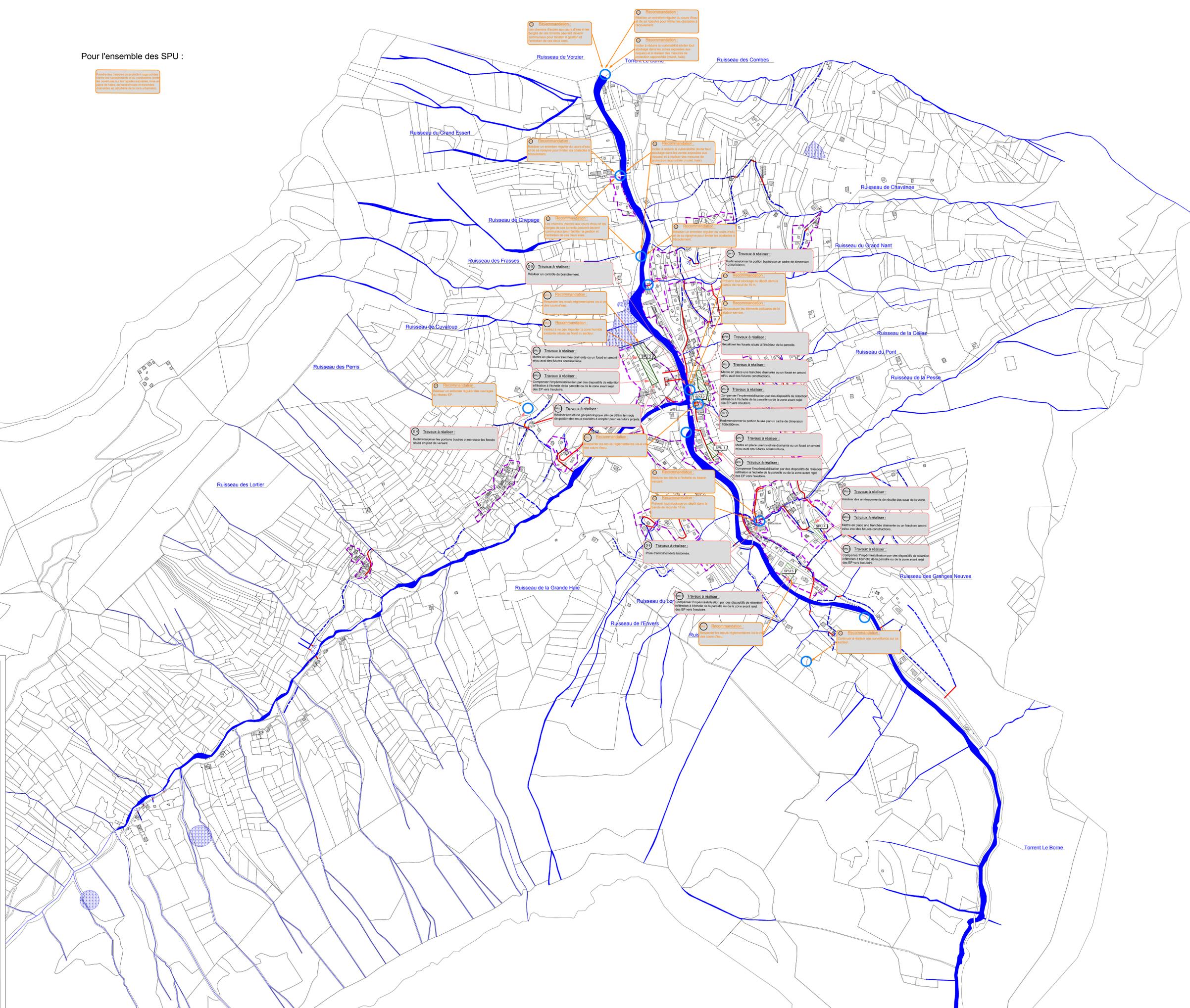


Pour l'ensemble des SPU :

Prendre des mesures de protection appropriées contre les excès de débit et les inondations liées aux crues de ruisseau, en particulier dans les zones exposées, en tenant compte des caractéristiques et des conditions de ruissellement de la zone urbanisée.



Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune d'Entremont

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"
 SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
 ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES
 Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Annexe 4
 "Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Travaux :

Réseaux :

- Réseau EP public
- Fossé
- Cunette

Divers :

- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Mise à jour du bâti à titre indicatif

Emprise réelle du plan :

Date : 05/10/2017
 Echelle : 1/5 000
 Fichier : TRX_Entremont_SGEP_2017.dwg
 Dessin : V. BOURGUIGNON

NICOIT INGÉNIEURS CONSEILS
 Parc Alpha, 27 rue Charvalade
 74100 ANNOUY - FRANCE
 Tél : 04 78 32 20 20
 Fax : 04 78 32 20 21
 Email : contact@nicoit.com
 www.nicoit.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

« Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés » « Reproduction interdite »